



## INSTITUT DES JURISTES D'ENTREPRISE

### L'IJE, L'ASSOCIATION DES JURISTES D'ENTREPRISE POUR LES JURISTES D'ENTREPRISE

Le 1er mars 2000 a été créé l'Institut des juristes d'entreprise (l'IJE). Depuis, il s'est développé comme l'organisme professionnel représentatif des juristes d'entreprise en Belgique.

L'IJE veille à ce que l'autonomie intellectuelle de la profession soit respectée, contribue à la formation continue des juristes d'entreprise et s'efforce de collaborer avec d'autres professions juridiques (telles que les magistrats, notaires, avocats, professeurs en droit et huissiers de justice) tant sur le plan national que sur le plan international.

### A VOTRE SERVICE

L'Institut des juristes d'entreprise est là pour vous. L'IJE suit les développements actuels de la profession pas à pas et joue un rôle actif. Il a pour mission de :

- dresser la liste de ses membres;
- établir les règles de déontologie de la profession et en assurer le respect;
- promouvoir l'activité de juriste d'entreprise;
- veiller à la formation de ses membres dans le but de garantir la qualité de l'activité exercée par le juriste d'entreprise;
- exprimer des avis sur les matières faisant l'objet de sa compétence, d'initiative ou à la demande d'autorités publiques ou d'institutions publiques ou privées.

### ACTIF AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

L'Institut des juristes d'entreprise est fédéral et est dirigé par un conseil élu, constitué de 10 membres francophones et 10 membres néerlandophones.

Le conseil élit en son sein un bureau qui prend en charge la gestion journalière. Il est formé par un président, deux vice-présidents, deux secrétaires et un trésorier et est assisté d'un directeur.

L'IJE compte déjà plus de 1400 membres en Belgique. De plus, l'IJE est membre de l' "European Company Lawyers Association" (ECLA) qui représente 23.000 juristes d'entreprise de 22 pays européens.

### DEVENIR MEMBRE?

Vous souhaitez également devenir membre? C'est possible si vous répondez aux conditions ci-dessous :

- Vous êtes titulaire d'un diplôme de docteur ou d'un master en droit ou en notariat ou d'un diplôme étranger équivalent;
- Vous êtes lié par un contrat de travail ou un statut, à une entreprise publique ou privée exerçant en Belgique une activité économique, sociale, administrative ou scientifique, en ce compris les fédérations d'entreprises;
- Vous fournissez des études, des consultations, rédigez des actes, conseillez et prêtez assistance en matière juridique, en faveur de cette entreprise, des entreprises qui lui sont liées, des fédérations d'entreprises ou des membres de ces fédérations;
- Vous assumez principalement des responsabilités dans le domaine du droit.

En tant que membre de l'Institut, vous portez le titre protégé par la loi de "juriste d'entreprise" ou "bedrijfsjurist". Ceci implique que vous êtes inscrit sur la liste des membres de l'Institut des juristes d'entreprise, que vous respectez les règles déontologiques et que vous reconnaissez le règlement de discipline de l'Institut.

## 10 BONNES RAISONS DE DEVENIR MEMBRE

- 1 Vous bénéficiez du *legal privilege*: les avis du juriste d'entreprise à son employeur sont confidentiels et les juristes d'entreprise sont soumis au secret professionnel lorsqu'ils donnent des avis.
- 2 Vous perfectionnez vos aptitudes grâce à nos formations et nos séminaires de qualité. Et ce à des conditions intéressantes.
- 3 Vous êtes invités à tous nos événements (séminaires, workshops, journées d'études et autres rencontres). Un moyen idéal pour établir des contacts intéressants et élargir vos connaissances.
- 4 Vous participez aux Ateliers gratuits de l'IJE concernant des thèmes actuels.
- 5 Vous recevez gratuitement le "Cahier du juriste", la publication scientifique de l'IJE et le "Flash", notre newsletter bimestrielle.
- 6 Vous pouvez faire entendre votre voix au sein d'une profession reconnue par ses pairs et contribuez à une plus grande professionnalisation de notre métier.
- 7 Vous disposez rapidement d'informations de qualité relatives aux questions stratégiques en matière de gouvernance juridique.
- 8 Vous faites partie d'un réseau de plus de 1.400 membres qui devront résoudre, dans leurs entreprises, des questions similaires aux vôtres.
- 9 Vous participez aux *Practice Groups* où des échanges d'expériences et de savoir-faire juridique sont partagés de manière informelle.
- 10 Vous bénéficiez d'offres spéciales qui sont réservées exclusivement à nos membres, telles que des modèles de contrats ou des documents juridiques.

### PLUS D'INFORMATION ?

Institut des juristes d'entreprise (IJE)

Directeur : Anne De Wolf

Rue des Sols 8

1000 Bruxelles

Tél: +32 2 512 74 33

Fax: +32 2 502 65 70

Email: [info@ibj.be](mailto:info@ibj.be)

Devenir membre est très simple. Surfez vers notre site [www.ije.be](http://www.ije.be) et complétez le formulaire d'inscription.